



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/12/2023

N/Réf. :	WSL70011_718_PUN	WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue A.J. Slegers 2, Tomberg 5,
Gest. :	KD	Place du Sacré-Cœur
V/Réf. :	2278-0008/04/2022-021PU	(= compris dans le site classé formé par l'église Saint-Lambert, l'ancien
Corr DPC:	Thomas Bogaert	cimetière avec son vieux mur de clôture et ses abords sis place du Sacré-
NOVA :	18/PFU/627444	Cœur)
Corr DU:	Antoine STRUELENS	<u>PERMIS UNIQUE</u>: Implanter sur les axes principaux de la commune
	Nancy DENAYER	une signalétique directionnelle à destination des voitures et des piétons
		= Régularisation

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 24/11/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/12/2023, concernant la demande sous rubrique.



A gauche, extrait Brugis. A droite, vue actuelle du nouveau panneau installé depuis 2018 (@Google maps)

Le projet -déjà mis en œuvre- a consisté à placer sur le territoire de la Commune plus de 70 panneaux directionnels à destination des voitures et des piétons sur 31 implantations, principalement des carrefours et des ronds-points.

Le panneau faisant l'objet de la présente demande est installé sur le trottoir au croisement de l'avenue A.J. Slegers et Tomberg, dans le site classé formé par l'église Saint-Lambert, l'ancien cimetière et son mur de clôture et les abords sis place du Sacré-Cœur à Woluwe-Saint-Lambert (AR 7/12/1984). Le panneau se situe également à proximité du Hof van Brussel (classé comme monument et site) et de l'ancienne Maison communale (classée comme monument) (pas de zones de protection).

1/2

Implanté depuis 2018 sur le bord du rond-point de la place du Sacré-Cœur (entre l'avenue A.J. Slegers et Tomberg), le panneau en question remplace un ancien panneau directionnel qui se trouvait à proximité immédiate et qui a été retiré. Le mât mesure 2,4m et le panneau 1,74m pour une hauteur totale de 4,14m. Fixé dans le sol via un bloc de béton, il se compose d'une embase en aluminium laqué, un mât en aluminium laqué, des caissons (lumineux) en aluminium laqué et des panneaux d'informations en tôle émaillée. La balise directionnelle se divise en trois parties : les quartiers à proximité (partie supérieure), le quartier où l'on se situe (partie médiane) et les sites de proximité (partie inférieure).



L'ancien et le nouveau panneaux (@Google maps). A droite, modèle extrait du dossier

Avis de la CRMS

Bien que le nouveau modèle soit plus imposant dans le paysage urbain que le précédent de par une plus grande quantité d'information, la CRMS émet un avis conforme favorable à l'installation du panneau directionnel dans le site classé car sa localisation ne constitue pas une entrave sérieuse aux perspectives depuis les axes avoisinants au site classé.

Pour ce qui concerne les autres panneaux (qui ne font pas l'objet de la procédure du permis unique), la CRMS s'interroge sur la pertinence de certains d'entre eux au regard de leur contenu, surtout lorsqu'ils sont placés dans des zones de protection de biens protégés (ex. carrefour 23 : A bientôt / Tot binnenkort). De manière générale, la Commission plaide pour pas encombrer inutilement l'espace public.



Carrefour 23 : square Vergote (@Google maps)

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels